



**Mairie de Saint-Pathus**  
Rue Saint-Antoine  
77178 SAINT-PATHUS  
Téléphone : 01 60 01 01 73  
Télécopie : 01 60 01 58 29

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2006

L'an deux mille six, le sept avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur STEPHAN.

### **Etaient présents :**

M. STEPHAN, M. JOURNET, Mme THOUVENIN, M. BOULARAND, Mme ALEXIS, M. AZEROUAL, M. ENCINAS, M. GIRIER-DUFOURNIER, M. NICOLAS, Mme MARCHAND, Mme ARBI, M. VESCHAMBRE, M. LE GOAZRE DE TOULGOET, Mme VLERICK, M. VAN HAVERMAET, M. BONNERAVE, M. MILLOUR, M. CARON.

### **Absents excusés:**

Mme FENEUILLE ayant donné pouvoir à Mme ALEXIS  
Mme MAZURE ayant donné pouvoir à M MILLOUR  
Mme GUIHENEUX ayant donné pouvoir à M GIRIER DUFOURNIER  
M. GODEFROIT ayant donné pouvoir à M STEPHAN  
M. HENRY ayant donné pouvoir à M BONNERAVE

### **Absentes :**

Mlle BARHOUMI  
Mme CHESNEAU

Le Maire constate le quorum et propose une secrétaire de séance : Mme ALEXIS

### **1- VOTE DES 4 TAXES**

Monsieur JOURNET propose et annonce les 4 taxes :

	<b>TAUX</b>	<b>BASES BRUTES</b>	<b>PRODUIT</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	21.15 %	4 394 000.00	929 331.00
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	23.98 %	2 738 000.00	656 572.00
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	59.45 %	40 800.00	24 256.00
<b>Taxe professionnelle</b>	14.00 %	1 026 000.00	143 640.00

- baisse du taux de la taxe professionnelle de 1.46% points de base et maintien de la modération de la pression fiscale « ménages »

M STEPHAN explique que la taxe professionnelle est ajustée pour que cela soit plus avantageux pour les entreprises lors de l'aménagement de la future zone d'activités.

M JOURNET précise qu'il s'agit de porter la taxe professionnelle de Saint-Pathus au niveau de la Taxe Professionnelle de Zone soit 12.51%

M MILLOUR précise que l'opposition avait proposé une baisse l'année dernière et que cela n'avait pas été accepté.

M STEPHAN nous n'avions pas les moyens financiers.

M MILLOUR demande pourquoi on ne baisse pas les impôts ménages

M STEPHAN « on verra dans un deuxième temps »

M MILLOUR « on attend les élections ! »

M BONNERAVE « 14 000 € on ne pouvait pas se le permettre l'année dernière ! »

M MILLOUR « pourquoi la taxe d'habitation ne baisse pas ? »

M STEPHAN « le Conseil Général et la Région ne baissent pas non plus, pourtant ils sont du même parti politique que nous »

M MILLOUR « soyez raisonnable »

M CARON « c'est une remarque déplacée les élus de Saint-Pathus sont des élus locaux et non de la région »

M MILLOUR « vos amis à vous interviennent bien dans la gestion interne de la commune »

M MILLOUR « quand on va chercher ses ordres à Meaux.... »

M JOURNET lit le projet de délibération.

**La délibération est adoptée par 18 voix POUR et 5 voix CONTRE (MESSIEURS MILLOUR, CARON, HENRY et BONNERAVE et MADAME MAZURE)**

## **2- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006**

M JOURNET rappelle que cela est voté par chapitre.

M JOURNET fait une explication détaillée du budget primitif.

### **section de fonctionnement**

#### **dépenses**

#### **recettes**

O11	charges à caractère général	1 180 775,00	70	produits des services et domaine	298 000,00
O12	charges de perso et frais assimilés	1 775 000,00	73	impôts et taxes	2 065 399,00
65	autres charges de gestion courante	320 880,00	74	dotations et participations	1 627 124,00
			75	autres produits de gestion courante	78 131,43
			O13	atténuation de charges	23 000,00
<b>s/total</b>	<b>charges courantes</b>	<b>3 276 655,00</b>	<b>s/total</b>	<b>produits courants</b>	<b>4 091 654,43</b>
<b>66</b>	<b>charges financières</b>	<b>215 198,37</b>	<b>76</b>	<b>produits financiers</b>	<b>500,00</b>
<b>67</b>	<b>charges exceptionnelles</b>	<b>100,00</b>	<b>77</b>	<b>produits exceptionnels</b>	<b>100,00</b>

79	transferts de charges	20 000,00
----	-----------------------	-----------

<b>DRF</b>	<b>dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>3 491 953,37</b>	<b>RRF</b>	<b>recettes réelles de fonct</b>	<b>4 112 254,43</b>
------------	--	---------------------	------------	----------------------------------	---------------------

68	dot aux amortissements et provisions	56 609,53	72	travaux en régie	37 000,00
<b>s/total 042 DOF</b>		<b>56 609,53</b>	<b>s/total 042 ROF</b>		<b>37 000,00</b>

<b>total dépenses fonctionnement</b>	<b>3 548 562,90</b>	<b>total recettes de fonct</b>	<b>4 149 254,43</b>
--------------------------------------	---------------------	--------------------------------	---------------------

<b>O23 virement à la section d'invnt</b>	<b>600 691,53</b>
--	-------------------

<b>total</b>	<b>4 149 254,43</b>	<b>total</b>	<b>4 149 254,43</b>
--------------	---------------------	--------------	---------------------

**Dépenses de fonctionnement :**

Le montant prévisionnel au BP 2006 des dépenses à caractère général est estimé à 1 180 775 € soit un différentiel positif de 8,56 %.

le service rendu à la population voit plusieurs postes évoluer selon un différentiel positif, à savoir les dépenses engagées en matière de :

- ?? restauration scolaire 6042 augmentation de prévisionnel des repas servis sur l'exercice à venir, passation de deux avenants au marché SOGERES (barquettes et goûters) impact en année pleine soit 160 000 €
- ?? transport scolaire
- ?? fournitures scolaires portées à 42 000 €

afin de ne pas alourdir la participation des usagers.

La passation d'un marché public sur appel d'offres ouvert prend en compte une amélioration de la prestation d'entretien des espaces verts (61521) ainsi qu'une augmentation des surfaces à entretenir pour un montant prévisionnel total de 120 000 €

D'autres part, l'augmentation des tarifs des fluides se poursuit.

Sans connexion avec la sinistralité de la commune, les primes d'assurances (616) doivent augmenter du fait des conditions de réassurances et de la branche et du risque couvert au bénéfice des collectivités locales, soit différentiel positif de 4 000 €

L'augmentation de la réalisation de travaux en régie recette 72 nécessite d'abonder l'article 605 du montant des matériaux nécessaires à leur réalisation

Pour mémoire, l'augmentation des clauses d'indexation de prix des marchés publics est d'environ 3% par an selon les indices des formules paramétriques de révision.

L'évolution des charges de personnel est impactée par l'effet d'un glissement vieillissement/ technicité (GVT) positif déterminé par les facteurs externes de progression des charges et internes de modification structurelle du turn over propre à la collectivité.

Le montant prévisionnel 2006 est de 1 780 000 € soit un différentiel positif de 4,52 %.

Ce différentiel résulte de mesures catégorielles suivantes :

- ?? refonte du régime indemnitaire (NBI solde négatif entre les entrants et les sortants, IHTS, astreintes et permanences)
- ?? réforme du statut des agents de catégorie C (AST, AAQ) soit 27 agents concernés par la suppression de l'échelle 2 de rémunération et le reclassement des agents en échelle 3

ainsi que des mesures générales ci-dessous :

- ?? impact en année pleine de 3 revalorisations de l'indice 100 de la fonction publique, au total différentiel positif 1,8 %.

Février 05	Juillet 05	Novembre 05
0,5 %	0,5 %	0,8 %
5275.58	5328.47	5371.10

- ?? revalorisation du SMIC horaire pour les agents auxiliaires de 5.5 % soit 8.03 €/ heure donc 1217.91 € brut mensuel

Le GVT vieillissement comparable à celui de l'ensemble de la fonction publique soit 2% se traduisant par des avancements de grades et d'échelons engendrant une augmentation de la rémunération moyenne des personnels en place (RMPP).

L'effet taux de remplacement des personnels partant en retraite ne connaît pas d'effet en année pleine.

L'assurance groupe augmente de 9,11 % passant de 7,90% à 8,62 % du fait de la sinistralité globale des collectivités locales et de la couverture du risque.

Le turn over entraîne un GVT technicité positif notamment par

- ?? stagiariation de deux apprentis en année pleine soit 30.000 €
- ?? recrutement à 80 puis 100% au sein du service des affaires scolaires

état des charges de personnel (012)

exercice	dépenses de personnel	autres DRF	total des DRF	part 012/DRF
2006	1 780 000,00	1 719 100,00	3 499 100,00	<b>50,87%</b>
2005	1 703 000,00	1 528 083,21	3 231 083,21	<b>52,71%</b>
2004	1 665 000,00	1 624 500,11	3 289 500,11	50,62%
2003	1 588 000,00	1 623 250,00	3 211 250,00	49,45%
2002	1 594 000,00	1 435 262,17	3 029 262,17	52,62%

Il est à noter que la part relative des frais de personnel est en diminution par rapport à l'exercice antérieur.

le soutien en direction des associations locales par voie de subvention progressera de 10% par rapport à l'exercice passé soit 58.300 €

La subvention de fonctionnement au CCAS est maintenue au même niveau soit 25.000 €

Les participations aux organismes extérieurs baissent de 16 210.00 € soit 4.81% de baisse.

Chapitre 66 : constance des charges d'intérêts de la dette.

**Recettes de fonctionnement**

Chapitre 70 : Constance des produits et services du domaine.

Chapitre 73 : le produit des contributions directes s'élève à 1 753 799 € avec maintien de la modération de la pression fiscale ménage et baisse du taux de taxe professionnelle à 14%. La taxe additionnelle sur les droits de mutations connaîtra une augmentation de 130 000 € compte tenu du fait qu'elle est touchée en directe suite au recensement complémentaire et au passage à plus de 5 000 habitants.

Chapitre 74 : la dotation globale de fonctionnement en sa part forfaitaire connaît une augmentation de 10.88 % (montant notifié PB 2006 : 900 079.00 )

La dotation de solidarité rurale connaît une augmentation de 23.29%

La dotation nationale de péréquation connaît une augmentation de 44.45% (montant notifié BP 2006 : 248 000)

La collectivité est à nouveau éligible au FSRIF à hauteur d'un montant évalué à 220 000 €

**section d'investissement**

<u>dépenses</u>		<u>recettes</u>	
1641	remboursement capital emprunts	219 000,00	
			10 dotations, fonds divers et réserves
			13 subventions d'investissement
			1641 emprunts
			<b>s/total RRI</b>
20	immobilisations incorporelles	106 311,98	143 385,95
21	immobilisations corporelles	95 000,00	834 166,97
23	immobilisations en cours	1 377 542,00	200 000,00
	<b>s/total DRI</b>	<b>1 578 853,98</b>	<b>1 177 552,92</b>
			28 amortissement des immobilisations
			48 charges à répartir
			<b>s/total 040 ROI</b>
	<b>s/total 040 DOI</b>	<b>37 000,00</b>	<b>56 609,53</b>
			<b>O21</b>
			<b>600 691,53</b>
<b>total</b>		<b>1 834 853,98</b>	<b>total</b>
			<b>1 834 853,98</b>

### Dépenses réelles d'investissement

	<b>RAR 2005</b>	<b>BP 2006</b>	<b>TOTAL</b>
Maison de la solidarité	387 075.06	70 259.10	457 334.16
cantine	2 386.98		2 386.98
Aménagement de voirie	289 249.94	331 320.00	620 569.94
Place de la Mairie		800 000.00	800 000.00
Club house tennis		100 000.00	100 000.00
Éclairage terrain de foot		40 000.00	40 000.00
Services techniques	6 230.00	100 000.00	106 230.00
écoles	2 673.06	50 000.00	52 673.06
divers	20 722.59	87 274.88	107 997.47
<b>Total</b>	<b>708 337.63</b>	<b>1 578 853.98</b>	<b>2 287 191.40</b>

### Recettes réelles d'investissement

	<b>RAR 2005</b>	<b>BP 2006</b>	<b>TOTAL</b>
FCTVA		113 385.95	113 385.95
TLE		30 000.00	30 000.00
Amendes de police		10 000.00	10 000.00
DGE	18 934.21	57 539.12	76 473.33
Fonds école		16 770.00	16 770.00
Place de la Mairie		633 000.00	633 000.00
Maison de la solidarité	297 422.00	20 000.00	317 422.00
Aménagement de voirie	135 000.00	96 857.85	231 857.85
emprunts	300 000.00	200 000.00	500 000.00
<b>Total</b>	<b>751 356.21</b>	<b>1 177 552.92</b>	<b>1 928 909.00</b>

L'opposition précise que les chiffres de la présentation sont faux et notamment les dépenses de personnel ne sont pas de 1780 000 mais 1 775 000.

M MILLOUR « vous n'avez pas précisé dans le budget ce que vous n'avez pas payé l'année dernière ? »

M CARON « bravo aussi pour le budget du CCAS »

M MILLOUR « le budget du CCAS est en baisse constante depuis quelques années »

M JOURNET « beaucoup de prestations sont maintenant servis par d'autres organismes »

M MILLOUR « tout ce que vous faites est faux »

M MILLOUR ajoute à l'attention de M GIRIER DUFOURNIER « si ça ne vous dérange pas vous, l'équipe de la majorité qu'on vous traite comme des margoulins »

M STEPHAN « soyez correct »

M STEPHAN demande que cette insulte soit notée au compte rendu du conseil municipal.

M MILLOUR « si vous êtes correct, je le serai aussi »

M STEPHAN « ce qui vous embête c'est que notre budget est bon »

M BONNERAVE demande le montant versé au 1<sup>er</sup> semestre concernant le collège de Oissery.

M JOURNET « cela fera 19 000 € en moins et précise que le lycée de Longperrier baisse aussi. Il précise également qu'il s'agit d'un effet conjoint avec la baisse du taux de fréquentation du CES de Oissery par les élèves de Saint-Pathus »

M BONNERAVE « écoutez-moi vous faites exprès ou quoi ! »

M MILLOUR « vous refusez de nous répondre »

M JOURNET « de toute façon on ne vit pas dans le même pays »

M MILLOUR « pouvez-vous inscrire cela au procès verbal »

M STEPHAN « inscrire quoi à l'ordre du jour que vous vous êtes fichu de la tête de M JOURNET »

M BONNERAVE « c'est pour vous que l'on fait ces remarques » « Quand reprendra t'on le budget 2005 ? »

Explications de M BEURE

M JOURNET indique qu'il ne sait pas exactement. « c'est une somme votée au conseil syndical du collège »

M BONNERAVE conteste le tableau des dépenses et dit que le budget est faux.

M JOURNET indique que ce budget est très bon.

### **Débat sur le tableau des dépenses réelles d'investissement**

M BONNERAVE « les chiffres présentés sont différents de ceux annoncés en commission »

M BONNERAVE conteste l'ensemble du tableau. Il reprend chaque chapitre et il compare avec les chiffres du Débat d'Orientations Budgétaires. « comment peut-on être aussi éloigné au budget de ce que l'on avait dit dans le débat d'orientations budgétaires et tout cela à une semaine d'intervalle »

M BONNERAVE « comment se fait –il qu'on vote des subventions pour des opérations de travaux dont on ne vote pas les dépenses »

M JOURNET « tout s'équilibre, on vote des subventions notamment la DGE qui ne sont notifiées quand fin d'année donc on ne peut pas engager les dépenses à quoi cela sert de les voter »

M STEPHAN « vous confondiez tout au DOB »

M STEPHAN « les chiffres du DOB ne sont que des orientations budgétaires et non des montants définis »

M BONNERAVE « la différence est constituée par les travaux en régie »

M BONNERAVE demande à reprendre la charge financière et demande à M JOURNET s'il se croit malin.

M BONNERAVE précise que M JOURNET semble jouir de ce qu'il dit.

M BONNERAVE « la charge de la dette pour 2006 pour l'emprunt qui est en reste à réaliser pour 2005 est plus importante que ce qui est prévu au budget »

M BONNERAVE « vous quand vous voulez glisser sur un dossier vous ne vous embêtez pas »

M BEURE intervient pour donner quelques précisions complémentaires sur l'état de la dette

M BONNERAVE « on ne peut pas toucher autant de subvention de la région que ce qui est précisé dans le budget »

M STEPHAN « nous on a pas la Chambre Régionale des Comptes sur le dos »

M MILLOUR « vu la situation que vous nous aviez laissée »

M STEPHAN « situation que vous avez un peu plus enfoncée encore »

### **Débat sur le tableau des recettes réelles d'investissement**

M BONNERAVE « il y a une erreur page 16 du budget »

M MILLOUR pose des questions sur des pourcentages d'augmentation.

M MILLOUR met en cause la gestion communale actuelle

M STEPHAN précise que l'équipe municipale de 1991 à 1995 est loin d'avoir fait aussi bien que l'équipe actuelle.

M JOURNET lit le projet de délibération

M MILLOUR « vous ne répondez pas aux questions de l'opposition »

M JOURNET « je répondrai quand vous serez poli et quand vous direz bonjour »  
M MILLOUR demande si c'est une obligation républicaine d'être poli et de dire bonjour

Discussion sur le niveau de vote du budget

M JOURNET dit aux membres de l'opposition que l'année dernière on l'a voté par section pour leur faire plaisir et précise que l'on vote par chapitre sans vote formel.

M BONNERAVE « l'article du CGCT ne dit pas cela »

M JOURNET « c'est la maquette M14 qui le dit »

? section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 4 149 254.43 €

**POUR 18 VOIX**

**CONTRE 5 VOIX (MESSIEURS MILLOUR, CARON, HENRY et BONNERAVE et MADAME MAZURE)**

**ABSTENTION**

? section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 1 834 853.98 €

**POUR 18 VOIX**

**CONTRE 5 VOIX (MESSIEURS MILLOUR, CARON, HENRY, BONNERAVE et MADAME MAZURE)**

**ABSTENTION**

### **3- DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2006 DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RENOVATION DE LA PLACE DE LA MAIRIE**

M JOURNET procède à la lecture du projet de délibération

Il précise qu'il va être entrepris des travaux de rénovation de la place de la Mairie. Lors de la cérémonie des vœux du Maire de Saint-Pathus du 11 janvier 2006, Madame la Sénatrice de Seine et Marne a eu l'obligeance de nous faire part de la possibilité d'obtenir une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention parlementaire d'un montant de 30 000 € dans le cadre de l'opération de la rénovation de la place de la Mairie.

M BONNERAVE revient sur le fait que la dernière fois pour le vote de la subvention parlementaire concernant la maison de la solidarité, les membres de l'opposition n'avaient pas participé au vote car ils étaient contre la construction et non contre la subvention et précise qu'il en va de même pour l'aménagement de la place de la mairie

***La délibération est adoptée par 18 voix POUR et 5 personnes ne participent pas au vote (MESSIEURS MILLOUR, CARON, HENRY, BONNERAVE et MADAME MAZURE)***

L'opposition refuse de participer au vote car elle est contre le projet global de la maison de la solidarité.

#### **4- REVALORISATION DES TAUX DES INDEMNITES D'ASTREINTES ET PERMANENCES**

M ENCINAS lit le projet de délibération.

Par délibération en date du 19 novembre 2005, il a été procédé à la transposition du nouveau dispositif du régime indemnitaire des astreintes et permanences, suite à la promulgation du décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et permanences des agents territoriaux.

Suite à l'arrêté du 28 décembre 2005 (parût au J.O.R.F du 1<sup>er</sup> février 2006) fixant les taux de l'indemnité d'astreinte et par voie de conséquence les indemnités de permanence, attribuées à certains agents du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération n° 5 du conseil municipal du 19 novembre 2005 de la façon suivante :

##### **Revalorisation des taux :**

###### **Astreintes :**

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>Nouveau montant</b>
<b>Astreinte d'exploitation</b>	
- semaine complète	148.00 €
- nuit entre le lundi et le samedi ou la nuit suivant un jour de récupération	9.95 €
cas d'astreinte fractionnée inférieure à 10h	8.00 €
- astreinte couvrant une journée de récupération	34.50 €
- week-end, du vendredi soir au lundi matin	108.20 €
- samedi	34.50 €
- dimanche ou un jour férié	42.95 €

###### **Permanences :**

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>Nouveau montant</b>
- semaine complète	444.00 €
- nuit entre le lundi et le samedi ou la nuit suivant un jour de récupération	29.85 €
cas d'astreinte fractionnée inférieure à 10 h	24.00 €
- astreinte couvrant une journée de récupération	103.50 €
- week-end, du vendredi soir au lundi matin	324.60 €
- samedi	103.50 €
- dimanche ou un jour férié	128.85 €

Il est précisé que le reste du régime indemnitaire demeure inchangé.

M ENCINAS précise qu'il s'agit d'une revalorisation

***La délibération est adoptée à l'unanimité par 23 voix POUR***

## **5- AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE D'ENGAGEMENT DANS LE CADRE DU MARCHÉ AYANT POUR OBJET L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

M ENCINAS lit le projet de délibération

M STEPHAN indique que le marché des espaces verts actuel était venu à échéance et qu'il fallait choisir une nouvelle entreprise.

M MILLOUR rappelle qu'il est apparu lors des commissions d'appel d'offres qu'il y avait énormément d'erreur dans les documents.

M STEPHAN « ça ne fausse pas le choix de l'entreprise »

M MILLOUR s'adresse directement à M BEURE pour savoir ce qu'il en pense.

M JOURNET précise que M BEURE n'a pas à lui répondre.

Suite aux commissions d'appel d'offres des 13 et 24 mars 06, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement dans le cadre du marché ayant pour objet l'entretien des espaces verts avec la société PARCS ET JARDINS FRASNIER (SA) sise 7 et 9 rue Marc Séguin ZI Mitry Compans 77 290 COMPANS.

Le montant total du marché s'élève à 78 724.45 €HT soit 94 154.44 €TTC

Il convient de rajouter dans la délibération le nom de l'attributaire à savoir la société FRASNIER

***La délibération est adoptée par 18 voix POUR et 5 voix CONTRE (MESSIEURS MILLOUR, CARON, HENRY et BONNERAVE et MADAME MAZURE)***

## **6-COMPTE RENDU DE DELEGATION**

Monsieur JOURNET fait la lecture des arrêtés de délégation :

- **Arrêté n°06-040 du 28 février 2006** portant signature d'un contrat de prêt avec DEXIA CREDIT LOCAL
- **Arrêté n° 06-046 du 9 mars 2006** portant signature avec la société CERTAS d'un contrat de location de matériel de télésurveillance
- **Arrêté n° 06-049 du 21 mars 2006** portant signature d'un marché à procédure adaptée. Taille d'arbres en rideau

## **7-QUESTIONS DIVERSES**

**1) Lors du Conseil Municipal du 17 mars 2006 et confirmé par le compte rendu, vous deviez nous remettre une copie de votre courrier transmis à la Préfecture en réponse à leur demande de retrait gracieux du permis de lotir de la zone industrielle dans les 15 jours. Aujourd'hui ce délai étant dépassé, ce courrier n'est toujours pas communicable aux élus. Quels sont vos motifs ?**

**Au même titre que le rapport de l'ACFI du mois de juillet 2005, ce document n'est toujours pas communicable. Vous prétendez l'avoir perdu alors qu'il s'agit, à votre initiative, d'une demande de diagnostics et d'expertises des locaux des Services Techniques.**

Monsieur JOURNET remet les documents en main propre en séance.

**2) Pourriez-vous informer les élus et habitants :**

- **des différents projets de lotissement sur la commune**
- **de la date de fin de travaux de voirie**
- **de l'évolution de la future zone industrielle**
- **du transfert d'une classe de Vivaldi à C Perrault**
- **d'autres projets envisagés**

Le lotissement se fera en 3 phases et les obligations concernant les fouilles peuvent repousser d'un an environ l'avancée des travaux, cela représenterait 5 mois de fouilles au minimum.

Concernant le poirier Fourchu le dossier a été rejeté comme incomplet.

Les logements qui seront situés à cet endroit seront de type « Kaufman & Broad » et le pavillon est estimé à 350 000 €

M BONNERAVE demande si les 3 lotissements sont les trois qui sont prévus d'ici les élections

M MILLOUR « est-ce que les conditions du permis de construire ont bien été toutes respectées »

M ENCINAS « en fonction du mur qui s'est écroulé, il s'agissait d'un accident »

M BONNERAVE « demande si pour l'attribution des logements il y aura un lissage »

Concernant les travaux de la Grande Rue, ils débuteront le 24 avril 2006 par l'entreprise Jean Lefebvre et cela représente 3 jours de travail.

M BONNERAVE demande s'il est prévu que la DDE continue les travaux au delà du carrefour de la rue de Lagny et de la rue du Plessis.

M BONNERAVE dit qu'on en parle actuellement à la Communauté de Communes

Concernant la fermeture de classe, M JOURNET donne lecture du protocole d'accord passé entre les parents d'élèves et la municipalité.

M JOURNET a proposé une solution alternative qui permettait de ne pas fermer de classe.

Les parents de l'école C.Perrault n'ont pas souscrit à cette analyse et cela a conduit à la fermeture d'une classe.

La séance est levée à 22h10.

Fait et délivré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme,

Saint-Pathus, le 13 avril 2006

**Le Maire,**

**Daniel STEPHAN**